

Délibération n°5/2023
Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 16/03/2023 à 14h30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 21/02/2023

Membres en exercice : 152 soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 37 soit 242 voix

Absent(e)s : 115 soit 136 voix

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

Pouvoirs : 5 pouvoirs soit 6 voix

17 AVR. 2023

Membres présents :

BUREAU DU COURRIER

- 1) Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
- 2) Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
- 3) Monsieur David RODRIGUES représentant titulaire de la commune de Banassac-Canilhac,
- 4) Monsieur André ROUX représentant titulaire de la commune de Bédoués-Cocurés,
- 5) Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
- 6) Monsieur François GREGOIRE représentant suppléant de la commune de Fraissinet de Fourques,
- 7) Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du tarn Causses,
- 8) Monsieur Pierre-Emile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu
- 9) Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
- 10) Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
- 11) Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville,
- 12) Madame Hilde VANHOVE représentante titulaire de la commune du Pompidou,
- 13) Madame Aurélie MALAVAL représentante suppléante de la commune des Laubies,
- 14) Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
- 15) Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
- 16) Monsieur Christian ALBARIC représentant titulaire de la commune de Meyrueis,
- 17) Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune Moissac Vallée Française,
- 18) Madame Jean Marie BOISSET représentant suppléant de la commune Mont Lozère et Goulet,
- 19) Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire représentant titulaire de la commune de Montrodat,
- 20) Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
- 21) Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
- 22) Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévèchères,
- 23) Madame Eve BREZET représentante titulaire de la commune de Recoules d'Aubrac,
- 24) Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
- 25) Monsieur Jean Pierre HERTZOG représentant suppléant de la commune de Saint Chély d'Apcher,
- 26) Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint-Étienne du Valdonnez,
- 27) Monsieur Jean Pierre ELZIERE représentant titulaire de la commune de Saint-Étienne Vallée Française,
- 28) Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
- 29) Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Déze,
- 30) Madame Laetitia FARGES représentante titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
- 31) Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
- 32) Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,

- 33) Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon en Cévennes
- 34) Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
- 35) Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
- 36) Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
- 37) Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

- 1) Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
- 2) Monsieur Julian SUAU représentant titulaire de la commune de Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
- 3) Monsieur Noël LAFOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac ayant donné pouvoir à Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
- 4) Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
- 5) Monsieur Alain SOULIER représentant titulaire de la commune de Lajo ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Information sur les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de groupement de commandes relative à des missions de contrôle du 10 octobre 2017 entre les Départements du Lot, de l'Aveyron et de la Lozère ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental de la Lozère en date du 21 juillet 2017 approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte numérique qui portera le réseau d'initiative publique à très haut débit, et ses statuts ;

Vu la délibération 23/2021 du 15/11/2021 du Syndicat Mixte Lozère Numérique relative à la Délégation de pouvoir à Monsieur le Président ;

Monsieur Robert AIGOIN informe le comité syndical qu'il a signé un marché relatif à la mission de contrôle d'un réseau d'initiative publique très haut débit fibre optique (FTTH) de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère.

La consultation a été menée dans le cadre de la convention de groupement de commandes relative à des missions de contrôle et c'est l'entreprise SETICS qui a obtenu ce marché pour un montant de 360 000 € HT pour la partie concernant le département de la Lozère pour une durée de 4 ans.

Le comité syndical prend acte de la signature de ce marché intervenue dans le cadre de la délégation de pouvoirs faite à Monsieur le Président.

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

17 AVR. 2023

BUREAU DU COURRIER

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN

